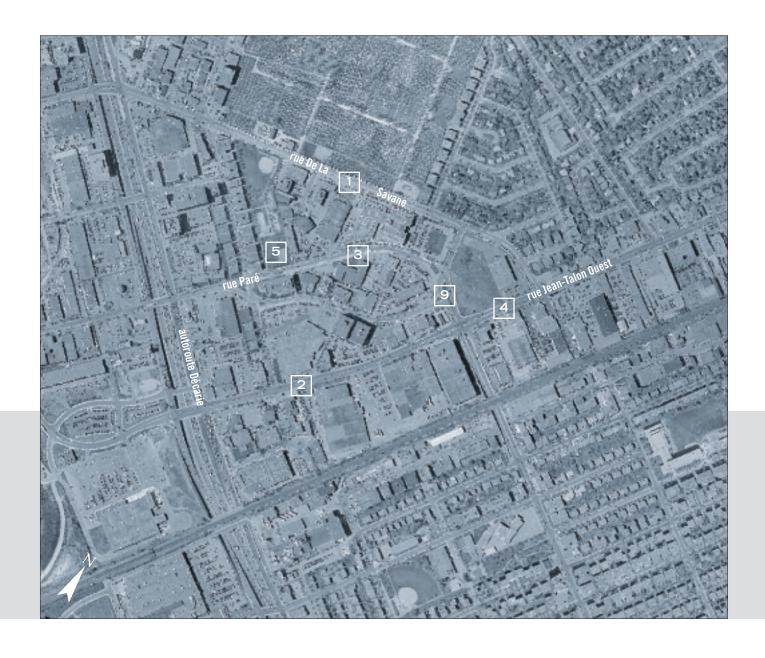
4.4.3

Namur-Jean-Talon Ouest

## Orientations générales

- Intensifier et diversifier les activités
- Revoir la grille de rues afin de faciliter les déplacements à l'intérieur du secteur
- Améliorer l'image générale du secteur



## Problématique

Stratégiquement situé aux abords de l'autoroute Décarie et à proximité des stations de métro Namur et De La Savane, le secteur Namur—Jean-Talon Ouest est fortement sous-utilisé et n'a toujours pas de vocation clairement définie. La majorité des usages (industries, commerces, activités d'entreposage, bureaux et institutions d'enseignement) s'y retrouvent sans que les interfaces ne soient contrôlées. Les nombreux bâtiments sous-utilisés ainsi que les terrains vacants laissent toutefois présager un changement de vocation à court terme pour le secteur. L'intégration d'activités institutionnelles pourrait être avantageuse compte tenu de la pénurie d'espaces disponibles ailleurs dans l'arrondissement et de la présence de deux stations de métro.

La rencontre de la grille de rues nord-sud et est-ouest ainsi que le raccord à la grille diagonale de l'arrondissement de Mont-Royal produisent des îlots de grandes dimensions aux formes irrégulières et aux profondeurs variables. Les voies de circulation, conçues dans les années 1950, sont surdimensionnées et peu sécuritaires pour les piétons. Le tracé varié de nombreuses voies complique également la lecture des intersections et la compréhension des parcours.

Enfin, l'aménagement du domaine public est déficient et nécessite diverses interventions visant à améliorer l'image du secteur. Malgré quelques éléments de bonne qualité, le cadre architectural est hétéroclite et la majorité des immeubles ont besoin de travaux de rénovation.

## Balises d'aménagement

- Consolider l'ensemble résidentiel qui longe la rue De La Savane en favorisant l'insertion de nouveaux bâtiments résidentiels.
- Mettre en valeur, à des fins économiques et institutionnelles, les terrains situés de part et d'autre de la rue Jean-Talon Ouest, entre les avenues Victoria et Mountain-Sights.
- 3 Consolider l'ensemble institutionnel existant sur la rue Paré.
- 4 Limiter la vente d'automobiles et autres activités connexes à la portion de la rue Jean-Talon Ouest située à l'est de l'intersection de l'avenue Victoria.
- 5 Agrandir le parc De La Savane en le raccordant aux rues Paré et De La Savane.

- 6 Prolonger la place De La Savane jusqu'à la rue Paré pour désenclaver le parc De La Savane et mettre en valeur le site rendu accessible à des fins résidentielles.
- 7 Réaménager certains éléments de la grille de rues afin de la rendre plus sécuritaire, de canaliser la circulation de transit et de désenclaver les sites offrant un potentiel de mise en valeur.
- Accroître la qualité de l'aménagement du domaine public des rues Jean-Talon Ouest, Paré et De La Savane afin d'améliorer l'image générale du secteur, d'harmoniser la largeur des voies de circulation et d'assurer la sécurité des piétons.
- 9 Aménager une place publique à l'intersection des rues Jean-Talon Ouest et Paré.
- 10 Mettre en valeur, par un aménagement soigné du domaine public, la vue encadrée sur le mont Royal et l'Université de Montréal à partir de la rue De La Savane.